

Direction des Affaires Culturelles

N/Réf. : BP

Affaire suivie par : JF.Brunel

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 12 décembre 2023, approuvant le règlement d'utilisation des salles du Manège et en fixant les tarifs ;

VU la délibération du Conseil d'Agglomération du 2 mai 2023 donnant délégation au Président en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales pour la fixation des tarifs dans la limite de 10% d'augmentation;

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services :

Arrêté n° -2024 – A -144

Tarifs 2025 Mise à disposition Manège

## ARRETE :

### Article 1 : Objet

Les tarifs d'utilisation des salles du Manège sont fixés comme suit dans le document annexe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Article 2 : Mise en œuvre

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de La Roche-sur-Yon et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en un exemplaire à La Roche-sur-Yon, le 18 décembre 2024

Luc Bouard  
Maire Président de La Roche-sur-Yon Agglomération



*Le Président absent  
la Maire Vice Présidente  
Mme Anne AUBIN-SICARD*

Envoyé en préfecture le 06/01/2025

Reçu en préfecture le 06/01/2025

Publié le

ID : 085-218501914-20250106-2025TARIFSMAN-AR



**TARIFS D'UTILISATION  
DU MANEGE - SALLE JACQUES AUXIETTE  
à compter du 1er janvier 2025**

	Tarifs au 1er janvier 2023	augmentation par rapport à 2023	Tarifs au 1er janvier 2024	augmentation par rapport à 2024	modifications souhaitées à partir du 1er janvier 2025
<b>LOCATION DE LA SALLE - La Roche-sur-Yon Agglomération</b>					
- associations de la communauté d'agglomération	1 235 €	1,00%	1 248 €	1,00%	1 260 €
- autres utilisateurs	1 850 €	1,00%	1 869 €	1,00%	1 888 €

<b>REMUNERATION DU PERSONNEL TECHNIQUE</b>					
<b>3 heures 30 indivisibles par jour</b>					
régisseur	114,02 €	4,00%	118,59 €	2,00%	120,96 €
machiniste, électricien, opérateur projectionniste, opérateur du son, habilleuse, employé de sécurité SSIAP	93,39 €	5,00%	98,06 €	2,00%	100,02 €
<b>au-delà des 3 heures 30 indivisibles par jour - heures supplémentaires</b>					
régisseur	32,58 €	4,00%	33,89 €	2,00%	34,57 €
machiniste, électricien, opérateur projectionniste, opérateur du son, habilleuse, employé de sécurité SSIAP	26,68 €	5,00%	28,01 €	2,00%	28,57 €
<b>Heures de nuit effectuées après minuit</b>					
régisseur	66,60 €	4,00%	69,26 €	2,00%	70,65 €
machiniste, électricien, opérateur projectionniste, opérateur du son, habilleuse, employé de sécurité SSIAP	56,75 €	5,00%	59,59 €	2,00%	60,78 €

<b>REMUNERATION DU PERSONNEL D'ACCUEIL</b>					
<b>2 heures indivisibles par jour</b>					
caissier	50,00 €	4,00%	52,00 €	2,00%	53,04 €
chef de salle	49,02 €	5,00%	51,47 €	2,00%	52,50 €
contrôleur, hôtesse de salle	46,60 €	5,00%	48,93 €	2,00%	49,91 €
<b>au-delà des 2 heures indivisibles par jour - heures supplémentaires</b>					
caissier	25,00 €	4,00%	26,00 €	2,00%	26,52 €
chef de salle	24,51 €	5,00%	25,73 €	2,00%	26,24 €
contrôleur, hôtesse de salle	23,30 €	5,00%	24,46 €	2,00%	24,94 €
<b>Heures de nuit effectuées après minuit</b>					
caissier	56,93 €	4,00%	59,20 €	2,00%	60,38 €
chef de salle	53,48 €	5,00%	56,16 €	2,00%	57,29 €
contrôleur, hôtesse de salle	52,23 €	5,00%	54,84 €	2,00%	55,94 €

**Les jours fériés tous les tarifs de rémunération du personnel technique et d'accueil sont multipliés par deux**

<b>REMUNERATION DES AGENTS DE SECURITE ET DE SURETE (prestataire extérieur)</b>					
<b>Agent de sécurité SSIAP - 4 heures indivisibles par prestation</b>					
- heure jour de 6 h à 21 h	29,50 €	5,00%	30,98 €	4,20%	32,27 €
- heure nuit à partir de 21 h	32,46 €	5,00%	34,08 €	4,20%	35,50 €
- heure dimanche jour	32,46 €	5,00%	34,08 €	4,20%	35,50 €
- heure dimanche nuit à partir de 21 h	35,71 €	5,00%	37,50 €	4,20%	39,07 €
- heure jours fériés tarif jour	59,93 €	5,00%	62,93 €	4,20%	65,57 €
- heure jours fériés tarif nuit	65,86 €	5,00%	69,14 €	4,20%	72,05 €
<b>Agent de sûreté ADS - 4 heures indivisibles par prestation</b>					
- heure jour de 6 h à 21 h			29,92 €	4,20%	31,17 €
- heure nuit à partir de 21 h			32,93 €	4,20%	34,31 €
- heure dimanche jour			32,93 €	4,20%	34,31 €
- heure dimanche nuit à partir de 21 h			36,19 €	4,20%	37,71 €
- heure jours fériés tarif jour			60,91 €	4,20%	63,47 €
- heure jours fériés tarif nuit			66,78 €	4,20%	69,58 €

<b>FRAIS DE NETTOYAGE (prestataire extérieur)</b>					
utilisation de la salle du Manège	262,08 €	7,00%	280,42 €	4,03%	291,72 €
utilisation de la salle du Manège avec le studio de danse	297,04 €	7,00%	317,84 €	4,03%	330,65 €

<b>PRESTATIONS FORFAITAIRES</b>					
Coût utilisation matériel technique du Grand R	106,00 €	0,94%	107,00 €	0,93%	108,00 €
Edition des billets par le Grand R	54,00 €	1,85%	55,00 €	0,00%	55,00 €
Facturation directe par la comptabilité du Grand R (par facture)	30,00 €	0,00%	30,00 €	0,00%	30,00 €
Gestion du site Internet dédié : LocBilletterie.com	Gratuit	-	Gratuit	-	Gratuit